

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 NOVEMBRE 2017

### Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Madame	Louis-David Coutu	Poste #6

### Absences :

#### **1. Ouverture et constat du quorum**

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

##### **943-2017**

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **3. Période de questions**

#### **4. Greffe**

##### **4.1. Adoption des procès-verbaux**

##### **944-2017**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : François Dubeau

Adoption des procès-verbaux des séances:

- 4.1.1. Séance régulière du 18 septembre 2017
- 4.1.2. Séance spéciale du 4 octobre 2017
- 4.1.3. Séance spéciale d'urgence du 30 octobre 2017

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4.2. Dépôt bordereau de correspondance

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2017-065	Rendez vous Country	Conseil municipal	Remerciements contribution
2017-066	Opération Nez Rouge	Réjean Gouin	30ième édition - Demande aide financière
2017-067	École secondaire CS Samares	Conseil municipal	Remerciements contribution
2017-068	Municipalité St-Jean-de-Matha	Réjean Gouin	Félicitations élections
2017-069	École secondaire des Montagnes	Réjean Gouin	Lettre refus demande appui voyage
2017-070	Moisson Lanaudière	Conseil municipal	Remerciements contribution

#### 4.3. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

**945-2017**

La directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

#### 5. Trésorerie

##### 5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

**946-2017**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	474,675.96\$
5.1.2. Salaires	182,621.89\$
5.1.3. Paiement automatiques	57,577.11\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>200,865.18\$</u>
	<b>915,740.14\$</b>

Représenté par les chèques #16175 à #16331.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité.*

## **5.2. Ventes pour taxes 2018 – Dépôt de la liste des comptes d'impôts fonciers impayés**

**947-2017**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 1022 et 1023 du Code Municipal, la Municipalité a l'obligation de déposer la liste des débiteurs n'ayant pas acquitté, en tout ou en partie, leurs impôts fonciers suite à la préparation du rôle de perception et l'envoi des comptes de taxes.

Proposé par : Pierre Tardif  
Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu :**

- **De transmettre** à la MRC de Matawinie la liste d'impôts fonciers qui demeureront impayés au 31 décembre 2017, sur la liste annexée aux présentes, pour en faire partie intégrante afin qu'ils soient vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers (2018);
- **D'AUTORISER** la Directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjoint à se porter adjudicataire au nom de la Municipalité lors de ladite vente.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.3. Séance spéciale – Adoption du budget 2018

**948-2017**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'établir la date de la séance d'adoption du budget 2018 au 20 décembre 2017 au 390 rue Matawin à Saint-Michel-des-Saints, J0K 3B0 à 19h00.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.4. Entretien patinoires – Saison 2017 / 2018

**949-2017**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'accorder le contrat d'entretien des patinoires 2017-2018 à M. Sylvain Rondeau au montant de 15,750\$ plus taxes et appliquer la dépense au g/l prévu à cet effet.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.5. Matricules 7679-78-1476 et 7270-44-8886 - Demande crédit intérêts 2017

**950-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire des matricules 7679-78-1476 et 7270-44-8886 avait fait son changement d'adresse avec le service de taxation.

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'approuver le crédit des intérêts 2017 aux dossiers matricules 7679-78-1476 et 7270-44-8886.

*Adopté à l'unanimité.*

## **5.6. MRC de la Matawinie – Cession de terrains**

### **951-2017**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a entamé les démarches de rétrocession auprès de la MRC de la Matawinie et le Ministère des ressources naturelles pour les terrains occupés par le Camping municipal, la Plage municipale, les Quais fédéraux et une partie des lots pour l'aménagement de l'assiette du Chemin du lac Taureau (nouvelle emprise).

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** de mandater M. Jacques Girardin pour l'accompagnement de la Municipalité auprès de la MRC de la Matawinie et approuver une dépense maximale de 2,671\$ plus taxes et M. Daniel Brodeur, arpenteur pour l'élaboration du Plan de propriété et description technique de la voie de contournement au montant de 15,000\$ plus taxes pour les frais professionnels.

*Adopté à l'unanimité.*

## **5.7. TECQ 2014-2018 – Programmation des travaux**

### **952-2017**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

## 5.8. Chalet des Loisirs – Surveillance saison 2017 / 2018

### 953-2017

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accorder le contrat de surveillance Chalet des Loisirs 2017-2018 à M. Roger Gervais au montant de 5,000\$ taxes incluses et appliquer la dépense au g/l prévu à cet effet.

*Adopté à l'unanimité.*

## 5.9. MTQ – Pont temporaire St-Ignace

954-2017

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a réduit le tonnage permis sur le pont #P-04357 depuis plusieurs mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation provoque énormément d'inconvénients aux usagers du réseau routier du secteur de Saint-Ignace et aux véhicules de la municipalité (déneigement, matières résiduelles, incendie et travaux publics);

**ATTENDU QUE** la Municipalité en est venue à une entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification, pour la location d'un pont temporaire à double voies. À savoir :

La Municipalité défraie les coûts pour le transport (aller/retour) et l'installation du pont temporaire et le certificat de conformité signé par un ingénieur civil 14,492.91\$ plus taxes (Groupe Champoux).

**Et**

Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification défraie les coûts de location du pont temporaire.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** d'autoriser une dépense maximale de 7,000\$ plus taxes pour les frais de transport (aller/retour) du pont temporaire et l'installation du pont temporaire et le certificat de conformité signé par un ingénieur civil 14,492.91\$ plus taxes (Groupe Champoux).

*Adopté à l'unanimité.*

## 6. Direction et Ressources humaines

## **6.1. Travaux publics et Hygiène du milieu – Employés sur appel et Chefs d'équipe**

**955-2017**

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Gilles Sénécal

### **Il est résolu :**

-Ouverture poste Opérateur sur appel (du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018) aux Travaux publics, 8 heures de travail par semaine garanties ; taux horaire selon la convention collective ;

-Ouverture poste Journalier sur appel (du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018) aux Travaux publics, 8 heures de travail par semaine garanties ; taux horaire selon la convention collective.

-Nomination de M. Éric Loyer en tant que Chef d'équipe aux Travaux publics aux conditions énumérées à la convention collective et jusqu'à nouvelle résolution du conseil.

-Nomination de M. Daniel Gagné en tant que Chef d'équipe à l'Hygiène du milieu aux conditions énumérées à la convention collective et jusqu'à nouvelle résolution du conseil.

*Adopté à l'unanimité.*

## **6.2. Sécurité publique (Incendies) – Nominations intérim**

**956-2017**

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

### **Il est résolu :**

-Nomination de M. Michel de Laplante à titre de Directeur du service incendies par intérim au taux horaire de 24,40\$;

-Nominations de MM Yan Versailles et Sébastien Ethier à titre de Lieutenants par intérim au taux horaire de 19\$.

*Adopté à l'unanimité.*



## **7. Urbanisme & développement économique**

### **7.1. Dépôt du rapport mensuel**

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

### **7.2. Matricule 8572-82-4055- Exécution jugement (Requête introductive #705-17-006223-158)**

**957-2017**

**CONSIDÉRANT** le jugement de la Cour Supérieure en faveur de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le jugement autorise la Municipalité à procéder aux travaux de démolition complète de la dalle de béton, incluant le démantèlement de l'installation permettant les feux de camps, l'enlèvement, le transport et la disposition de tous les débris de démolition et la renaturalisation de la rive, le tout aux frais du propriétaire ou de tout propriétaire subséquent;

**CONSIDÉRANT QUE** le jugement autorise la Municipalité à s'adjoindre les services d'un huissier et de la Sureté du Québec si le besoin se présente;

**CONSIDÉRANT QUE** le jugement de la Cour Supérieure déclare que tous les frais et dépens résultant de la présente procédure, ainsi que ceux résultants des travaux à être effectués par la Municipalité en cas de défaut du propriétaire de les exécuter dans le délai imparti (1<sup>er</sup> juillet 2017) seront assimilés à la taxe municipale (foncière) imposée sur la propriété (Lots 26-1 et 27-1).

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

**D'AUTORISER** la direction générale à procéder aux travaux tels que décrits au jugement #705-17-006223-158 et à imposer tous les coûts reliés à ce jugement la propriété.

Adopté à l'unanimité.

### 7.3. Club motoneige St-Michel-des-Saints – Partenariat et servitude

958-2017

**CONSIDÉRANT QUE** les intervenants du milieu se sont regroupés pour former le nouveau Club motoneige St-Michel-des-Saints ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge que l'activité de motoneige fait partie du moteur économique de notre Municipalité.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Richard Gilbert

**D'AUTORISER** un engagement financier de 5,000\$ par année sur une période de trois ans;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la cession d'un droit de passage sur le terrain du Camping municipal pour une période de dix ans, option d'annulation avec préavis de trois mois.

Adopté à l'unanimité.

### 7.4. Projet des Érables – Appui (REPORTÉ)

959-2017

**CONSIDÉRANT QUE :**

- a) Le promoteur du projet des Érables doit être propriétaire d'un terrain riverain pour avoir le droit d'installer un quai communautaire à l'intention des dix terrains non-riverains du projet ;
- b) Le promoteur a proposé l'achat d'un sentier de 157 mètres et d'une place d'accueil en vue de l'installation d'un quai communautaire ;
- c) Le Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles exige l'implantation d'un accès grand public (descente de bateaux et stationnement) dans le cadre de la vente de 10 terrains non-riverains du projet Des Érables à Saint-Michel-des-Saints ;
- d) Un accès grand public (rampe de mise à l'eau et deux stationnements) de la Pointe-Fine est disponible à deux minutes (1 800 mètres) du projet des Érables ;
- e) La municipalité de Saint-Michel-des-Saints assume le contrôle et le financement déficitaire de quatre rampes de mises à l'eau avec du personnel dans le parc régional du lac Taureau ;

- f) Il n'avait jamais été question de l'obligation d'un accès grand public entre août 2014 et juin 2017 dans le cadre de l'analyse du projet par un comité interministériel et la MRC Matawinie ;
- g) Le projet des Érables a été initié en février 2012 en nécessitant au cours des années des investissements de plus de 13 000 \$ dans la préparation de la demande d'achat d'une terre publique ;
- h) Le promoteur est prêt à abandonner sa demande d'un quai communautaire et qu'il exige la révision du prix de vente pour uniquement l'achat des dix terrains non-riverains ;
- i) Les futurs propriétaires du projet souhaitant un quai attenant à une terre publique peuvent faire les démarches en suivant les règles en vigueur ou encore d'avoir recours à une rampe de mise à l'eau publique ainsi qu'à une marina privé à la Pointe-Fine ;
- j) À la Pointe-Fine, plusieurs propriétaires non-riverains ont installés leurs quais individuels sur des terres publiques sans aucune obligation ;
- k) Un autre projet d'achat de terre publique dans le parc régional du lac Taureau en vue d'un développement de terrains non-riverains nécessite l'achat d'un sentier et d'une place d'accueil riveraine pour l'installation d'un quai communautaire.

Proposé par :

Appuyé par :

**Il est résolu :**

- La municipalité de Saint-Michel-des-Saints ne soit pas favorable à l'implantation d'un nouvel accès grand public dans le parc régional du lac Taureau;
- La municipalité de Saint-Michel-des-Saints demande au Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles de rendre acceptable les conditions de l'offre de vente;
- La municipalité demande l'appui de la Société des Parcs Régionaux de la Matawinie;
- De demander à la MRC de Matawinie d'appuyer cette résolution et de faire les représentations nécessaires;
- D'acheminer cette résolution auprès de Mme Lise Thériault, ministre responsable de la région de Lanaudière, et M. Pierre Moreau, ministre de l'Énergie et des ressources naturelles.

Adopté à l'unanimité.

**8. Avis de motion**

**9. Adoption des règlements**

**9.1. Règlement 604-2016 (PIIA)**

**960-2017**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Pierre Tardif

Adoption du règlement final 604-2016.

Adopté à l'unanimité

**9.2. Règlement 610-2017 (Bâtiments accessoires)**

**961-2017**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du règlement final 610-2017.

Adopté à l'unanimité

**9.3. Règlement 613-2017 (Clôtures)**

**962-2017**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du règlement final 613-2017.

Adopté à l'unanimité

**10. Loisirs & Parcs**

## **11. Hygiène du Milieu**

## **12. Travaux publics**

### **12.1. PAARRM**

**963-2017**

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu :**

**QUE** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 234,103\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

### **12.2. Passerelle chutes à Ménard (construction)**

**964-2017**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** d'amender la résolution 931-2017, 3<sup>ième</sup> paragraphe par le texte suivant :

- D'octroyer le contrat pour la fourniture partielle, l'installation et la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes à l'entreprise Sylvain Rondeau Inc au montant de 74,618.78\$ taxes incluses, le tout tel que stipulé à l'appel d'offres sur invitation 160913-1 (Sylvain Grégoire, ing) ; le tout sous condition que l'entreprise Sylvain Rondeau Inc fournisse à la Direction générale copie certifiée conforme de leur licence d'entrepreneur RBQ 1.5. - Entrepreneur en structures d'ouvrages de génie civil ou celle de leur sous-traitant dans les 90 jours suivant l'adoption de la présente résolution. À défaut de recevoir copie certifiée conforme de la licence d'entrepreneur RBQ 1.5. - Entrepreneur en structures d'ouvrages de génie civil dans les délais, la présente résolution deviendra caduque et nulle.

Adoptée à l'unanimité

### **13. Sécurité Publique**

#### **13.1. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

**965-2017**

**Attendu que** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme ;

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu :**

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, pour l'année 2018, au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

Adopté à l'unanimité.

**13.2. Pompier volontaire - Embauche**

**966-2017**

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'embaucher M. Antoine del Canto à titre de pompier volontaire avec une période de probation d'un an à partir de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**14. Administration**

**14.1. Responsabilités des Élus**

**967-2017**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Louis-David Coutu

**Il est résolu :**

**M. Réjean Gouin, Maire**

- De par sa fonction est membre de tous les comités
- Administration

**M. François Dubeau Siège #1**

- Président du C.C.U.
- Urbanisme
- Bibliothèque
- Age d'Or et M.A.D.A.
- C.L.C.C.

- O.M.H.
- Fleurons
- Rendez-Vous Country

**M. Pierre Tardif      Siège #2**

- Finances
- Chambre de commerce
- Club Quad et Motoneige
- Rendez-Vous Country
- 

**M. Francis Lacelle      Siège #3**

- Sécurité publique
- Environnement
- C.C.U. et Urbanisme
- Comité liaison associations de lacs
- Corporation lac Taureau (observateur)

**M. Gilles Sénécal      Siège #4**

- Réseau routier
- Terrains et bâtiments
- Aqueducs et égouts
- Matières résiduelles (PGAMR)
- Jeunesse (J.E.H.M., Maison des jeunes, etc,...)

**M. Richard Gilbert      Siège #5**

- Réseau routier
- Terrains et bâtiments
- Aqueducs et égouts
- Sécurité publique
- Matières résiduelles (PGAMR)

**M. Louis-David Coutu      Siège #6**

- Matières résiduelles (PGAMR)
- Loisirs
- Aqueducs et égouts
- Jeunesse (J.E.H.M., Maison des jeunes, etc,...)
- Corporation lac Taureau (observateur)

Il est résolu que le mandat de maire suppléant sera occupé par périodes de 6 mois, à partir du 14 novembre 2017 et à tour de rôle par :

M. François Dubeau (14 novembre 2017)

M. Gilles Sénécal (14 mai 2018)

M. Richard Gilbert (14 novembre 2018)

M. Pierre Tardif (14 mai 2019)

De confirmer le mandat de M. Gilles Boisvert en tant que représentant municipal au OMH.

Adoptée à l'unanimité

**15. Période de questions**



**16. Levée de l'assemblée**

**968-2017**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Louis-David Coutu

La séance est levée à 21h20.

*Adopté, à l'unanimité.*

---

Réjean Gouin  
Maire

Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière